

Compte-Rendu Conseil Municipal du 29 JUIN 2018

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 8

Absents : Laurent PICARD, Nathalie VALEN (procuration à Nathalie DURANTON) et Frédéric CLUZEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion du 30/03/18 à l'unanimité et signature du dossier de séance

➤ Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions budgétaires prises :

- Décision n°2018-01 le 31/05/18 : logiciel de scan intelligent, Zeendoc de Capea, pour la sauvegarde externalisée des documents (logiciel : 960 € TTC ; maintenance, formation et stockage des données : 102,90 € TTC / mois)
- Décision n°2018-02 le 31/05/18 : gyrobroyeur pour 1340,40 € TTC

➤ Aménagement de l'espace public ancienne école

Monsieur le Maire rappelle au conseil les démarches auprès du Département de la Corrèze pour le financement du projet d'aménagement. Il explique l'aide apportée aux communes par le Département qui a souhaité globaliser le soutien financier dans une convention comprenant le projet d'aménagement et la voirie communale.

Contrairement à l'annonce faite précédemment, l'aide départementale peut se cumuler avec la DETR. Le programme sera ainsi divisé en 2 tranches, dans le but de déposer une demande pour le financement DETR 2019.

Il faut donc dans un premier temps conventionner avec le Département, ce que le conseil valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe ensuite le conseil de l'avancement de ce programme : le Permis d'Aménager a été déposé et envoyé pour instruction le 15 juin dernier, la procédure de modification du zonage de la parcelle étant en cours. L'architecte, quant à lui, travaille à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, pour le marché public à lancer dès les autorisations obtenues.

➤ Règlement d'utilisation Salle Patrick CHEYROUX

Monsieur le Maire présente au conseil le règlement d'utilisation, revu et corrigé :

- Plus généraliste sur les points qui sont précisés dans la convention avec chaque utilisateur,
- Plus précis sur les notions de sécurité et de nuisances.

M. Hubert LAMOTHE propose d'établir une liste des points à vérifier lors de l'état des lieux, afin de faciliter la tâche de l' élu en charge de la location de la salle.

Le conseil valide à l'unanimité le nouveau règlement d'utilisation.

➤ Dématérialisation des Marchés Publics

Monsieur le Maire explique au Conseil réuni l'obligation, à partir de 1^{er} octobre 2018, de la dématérialisation complète de tous les marchés publics à partir de 25 000 € HT, de la consultation des entreprises jusqu'à l'exécution des marchés.

Le Conseil Départemental propose, dans le cadre de la mutualisation, de mettre à disposition des collectivités les services proposés par la plateforme de dématérialisation dont elle dispose dans le cadre d'un contrat avec le fournisseur Achat Public. Le coût pour la collectivité serait de 90 € HT, correspondant à l'achat du certificat de déchiffrement des données, montant forfaitaire pour la durée de la convention, soit 4 ans.

Monsieur le Maire propose au conseil de signer cette convention, dans le but de limiter les coûts et simplifier la mise en place de cette nouvelle obligation, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

➤ Télétransmission des actes au contrôle de légalité

Monsieur le Maire rappelle au conseil réuni que la commune s'était engagée dans la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité par délibération du 24 septembre 2010, complétée par la délibération du 21 juin 2013 concernant les actes budgétaires. Une convention avec la Préfecture avait été signée le 26 mars 2012.

À présent, la dématérialisation des actes se généralise dans tous les domaines et offre la possibilité de télétransmettre tous les actes ou documents soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de mettre à jour la convention avec la Préfecture par un avenant, afin de permettre la télétransmission de tout acte ou document soumis au contrôle de légalité. Le conseil accepte à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant à la convention et le charge de sa mise en œuvre.

➤ Frais de scolarité école de Turenne

Monsieur le Maire expose au conseil la demande reçue de la mairie de Turenne, comme l'année passée, pour les enfants de Ligneyrac scolarisés en maternelle et primaire à Turenne. 9 enfants sont concernés pour l'année 2017-2018, représentant un coût total de 7 726,50 €, identique à l'année précédente. Le conseil valide à l'unanimité la prise en charge de ces frais.

Pour info : le RPI Noailhac-Lagleygeolle ne facture pas de frais de scolarité ainsi que la commune de Meyssac pour la grande section de maternelle et le primaire. La mairie informe chaque parent du fonctionnement et des coûts engendrés à chaque demande d'inscription dans une école.

➤ Modification du tracé chemin rural au Vaurès

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison des observations formulées par le Commissaire Enquêteur dans son rapport d'enquête publique, le Conseil Municipal avait décidé par délibération n° 2016-09 du 24 mai 2016 de ne pas donner suite au projet de cessions réciproques entre M. Laurent Certes et la commune de Ligneyrac, dans le cadre de la modification partielle du tracé du chemin au Vaurès décrite dans la délibération du Conseil Municipal n° 2015-07b du 10 avril 2015.

Par courrier reçu en mairie le 16 janvier 2017, Monsieur Laurent Certes a fait une nouvelle proposition de cession de terrain qui permettrait une modification partielle du tracé du chemin au Vaurès. Cette procédure nécessite de signer une promesse de vente entre le propriétaire et la commune. Ensuite, un commissaire enquêteur devra être désigné afin de procéder à l'enquête publique préalable à la prise de décision du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de donner une suite favorable à cette proposition et autorise le Maire à engager la procédure, signer toute pièce afférente et mandater les dépenses correspondantes.

➤ Bornage à Leygonie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui a été demandé de participer à une réunion au village de Leygonie en présence de Madame Florence CORGNET - Géomètre-Expert, afin de procéder à la détermination de la limite entre le chemin rural de Leygonie, propriété de la commune, et les différentes propriétés appartenant aux habitants du village.

Certains habitants du village de Leygonie ont contesté les limites séparatives avec le chemin rural de Leygonie telles que définies lors de cette réunion sur place.

Afin de rétablir le calme dans le village, le maire a réuni les habitants du village de Leygonie, en présence de Mme Florence CORGNET - Géomètre-Expert. Le projet de plan de bornage a été présenté aux participants par Mme CORGNET, en leur précisant que ce plan de bornage avait été établi avec l'accord du maire et qu'il reflétait la réalité du terrain.

Tous les participants ayant approuvé ce plan de bornage, ils l'ont signé pour acceptation, permettant ainsi d'engager la procédure de régularisation administrative du plan cadastral.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour engager la procédure, signer toute pièce afférente et mandater les dépenses correspondantes

➤ Rapport prix et qualité de l'eau

M. Marc NICOLAS – délégué au syndicat BELLOVIC, expose au conseil le rapport 2017 du syndicat sur le prix de l'eau, le coût de l'entretien du réseau, les consommations d'eau et les dûs clients, ainsi que la note établie par l'agence de l'eau ADOUR GARONNE sur les chiffres 2017.

➤ Informations et Questions diverses

- Panneapocket : nouvelle application pour l'information des administrés
- Aïcontis : festival 2019 prévu à Ligneyrac
- Référents communaux pour programme adressage : L. GAY, H. LAMOTHE, M. NICOLAS, P. SINDOU
- Mise à disposition matériel sono pour célébration cérémonies religieuses
- Comices agricoles : 28/07 à Beynat et 11/08 à Meyssac
- Information GDS 19 Equarissage équidés
- Information réglementation boisement

Séance levée à 23 heures 30.